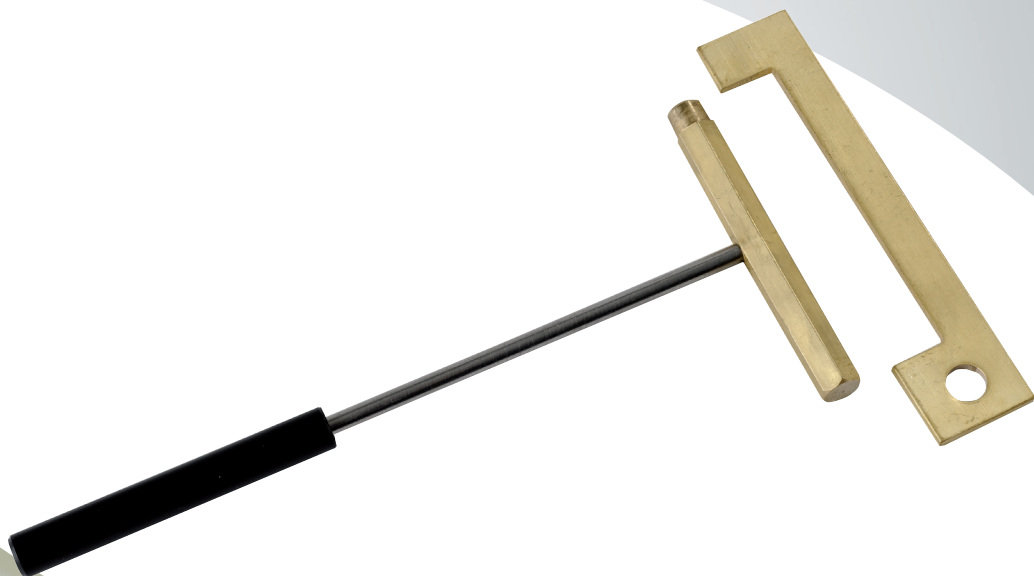




Jauge d'élongation avec la chaleur

00756

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

DIDACTIK • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex France

Tél. : 03 87 95 14 77 • **Fax** : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1. Introduction

Cette jauge permet de mettre en évidence la variation de dimensions des métaux avec la chaleur. Elle est constituée d'une jauge et d'une barre métallique possédant une ouverture circulaire et une ouverture longitudinale.

2. Contenu de l'emballage

- une jauge
- une barre en laiton
- une notice

Caractéristiques

- Matière : laiton
- Dimensions :
 - de la barre : 120 x 25 x 3 mm
 - de la jauge : \varnothing 9 mm - longueur : 83 mm

Utilisation

À l'air ambiant, la jauge s'inscrit parfaitement dans la barre en laiton, à la fois au niveau de l'ouverture circulaire qu'au niveau de l'ouverture longitudinale.

En chauffant ou en refroidissant (dans un bac d'eau glacée par exemple) la barre métallique, on constatera que la jauge ne s'inscrit plus parfaitement dans les 2 ouvertures : les ouvertures sont ou trop grandes ou trop petites. On montre alors que la barre s'est dilatée ou contractée. On peut procéder également au chauffage ou au refroidissement de la jauge, en conservant cette fois la barre à température ambiante.



ATTENTION à ne pas toucher la barre ou la jauge après qu'elles aient été chauffées. Laissez-les refroidir au préalable.

1. Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON EDUCATION. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2. Garantie

Les matériels livrés par PIERRON sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. A l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

